

Localisation et objectifs généraux du projet

Conduite autour du bourg, l'urbanisation de Milizac s'accompagne d'aménagements de voirie qui font la part belle aux cheminements doux en lien avec le développement et la valorisation de la ceinture verte.



L'opération d'aménagement de la rue de Bellevue s'inscrit naturellement dans cette veine.

D'une longueur de 300 m environ, cette rue assure la jonction entre le bourg, route de Saint-Renan, et la voie communautaire (ex-voie communale n°5) en direction de Lanrivour.

Il convenait principalement :

- d'induire une transition douce entre campagne et bourg;
- de favoriser les cheminements piétons et vélos dans une perspective de mobilité durable en application du schéma départemental vélo

Descriptif de l'aménagement

Pour atteindre ces objectifs généraux, un programme des travaux a été défini reposant sur les principes d'aménagement suivants :

- **Modifier les sens de circulation pour limiter le trafic, affirmer le caractère urbain des lieux et contraindre l'automobiliste à réduire sa vitesse :**
 - ▶ introduire un sens unique entre la déchetterie communautaire et la sortie d'agglomération afin de résoudre le risque de la vitesse excessive de certains véhicules entrant dans l'agglomération (circulation déviée par la route de Saint-Renan munie d'un stop)
 - ▶ conserver une circulation en double sens entre le calvaire et les entrées de la déchetterie/de la rue d'Eole afin de conserver les fonctions de desserte utiles aux riverains et à l'ensemble de la population
- **Instaurer des continuités piétonnes/cyclistes sécurisées pour inciter à des modes de déplacements durables**
 - ▶ réalisation d'une piste cyclable d'une largeur de 3.00 mètres obtenue en optimisant les emprises disponibles par le dévoiement de la voie en rive Nord (réalisation d'une poutre de rive et reprofilage) et le busage des fossés en rive Sud. Ce partage de la voie permettant également l'intégration d'une bande enherbée d'1.00 m où s'implante l'éclairage public qui protège visuellement les usagers des cheminements doux et consacre une nouvelle répartition de l'espace public.

Cet aménagement a été conduit sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre du Schéma Directeur du Pays d'Iroise Communauté pour les Déplacements Doux. Ce document de référence vise à assurer la continuité des cheminements piétons et cycles sur le territoire du Pays d'Iroise.

Déroulement de l'opération

Nous pouvons distinguer plusieurs grandes phases à cet aménagement:

Calendrier	Etat d'avancement
Septembre 2013 à 2016	Etude globale des besoins d'aménagements en lien avec l'urbanisation du secteur : plan d'aménagement d'ensemble du quartier (volet urbanisme et paysage), étude d'impact sur le lotissement communal de Keromnès ...
Avril 2016 à Juin 2018	Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Bellevue, puis études de l'aménagement en commission municipale de voirie, exploration du montage de projet (groupement de commandes avec la CCPI ; maîtrise d'ouvrage déléguée ...) et des possibilités de financement.
Juin 2018 à Juin 2019	Passation des marchés de travaux, puis démarrage du chantier en septembre et réception des ouvrages en juin 2019



<u>Nature des dépenses engagées</u>	<u>Montant (€ HT)</u>
Mise en concurrence (publicité, indemnisation)	644
Levé topographique, bornage, raccordement EDF & FT	2 159
SPS	1 798
SDEF	40 553
Travaux (hors piste cyclable)	124 550
Maîtrise d'œuvre	8 725
Piste cyclable (maîtrise d'ouvrage communautaire)	54 628
<u>TOTAL des dépenses</u>	233 057

<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant €</u>
Pays d'Iroise Communauté – réfection de chaussée	10 925
Pays d'Iroise Communauté – réseaux de télécommunications	2 643
Pays d'Iroise Communauté - Piste cyclable (cofinancement de la Région Bretagne et du Département du Finistère)	54 628
Commune de Milizac-Guipronvel	164 861
<u>TOTAL des recettes</u>	233 057